



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2015-93 du 08 décembre 2015

OBJET - DELIBERATION ANNUELLE SUR LES
AVANTAGES EN NATURE

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

Le 08 décembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 1^{er} décembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération n°2015-90 à 2015-91
37 pour la délibération n°2015-92
36 de la délibération n°2015-93 à 2015-103
35 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

Nombre de pouvoirs : 6 pour les délibérations n°2015-90 à 2015-91
7 pour la délibération n°2015-92
8 pour les délibérations n°2015-93 à 2015-100
7 pour la délibération n°2015-101
8 pour la délibération n°2015-102
7 pour la délibération n°2015-103
9 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (de la délibération n°2015-90 à 2015-92), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH (de la délibération n°2015-90 à 2015-103), M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM (de la délibération n°2015-93 à 2015-104)
- Mme Marie MARCHELLO à Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92 et excepté pour les délibérations n°2015-101 et 2015-103)
- M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA
- Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE (pour la délibération n°2015-104)
- M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU
- M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE
- Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) une nouvelle disposition concernant les avantages en nature. En

effet, les collectivités territoriales doivent désormais délibérer sur l'ensemble des avantages en nature consentis aux membres de l'organe délibérant et aux agents de la collectivité.

Plus précisément, le nouvel article L5211-13-1 du CGCT prévoit :

« Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale [EPCI] peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de l'établissement public lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage. »

Vu la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-13-1 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 9 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances en date du 23 novembre 2015 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- Indique qu'aucun véhicule de fonction n'est concédé ni à ses membres ni aux agents de la collectivité ;
- Dit qu'à la date du 30 juin 2015, les agents bénéficiant d'avantages en nature sont les suivants :

Logement :

Crèche des Petites boucles

- ROUL Geneviève, directrice de la crèche : appartement de fonction et garage

Repas :

Crèche des Petites boucles

- QUERE Maryse : repas de midi en cas de travail en horaires continus
- ROZAN Sophie : repas de midi en cas de travail en horaires continus
- RENAULT Josette : repas de midi en cas de travail en horaires continus
- BERAUD Cécile : repas de midi en cas de travail en horaires continus
- BERGON Myriam : repas de midi en cas de travail en horaires continus
- VIERIN Marine : repas de midi en cas de travail en horaires continus (à compter de septembre 2015)
- TRIMOULET Anne : repas de midi en cas de travail en horaires continus (à compter de septembre 2015)
- ROUL Geneviève : repas de midi pris 5 jours/semaine, les jours de service
- GONON Philippe : repas de midi pris 5 jours/semaine, les jours de service

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,

Date affichage : 10 DEC. 2015

Guy HERMITTE.

